

SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DU
CONSEIL INTERCOMMUNAL LORS DE SA
SÉANCE DU 24.09.2025

Préavis au Conseil intercommunal N°04/2025

Relatif au budget 2026

Comité de Direction

Madame Céline Murisier, présidente, responsable du dicastère de l'Administration générale et des Finances.

Préavis adopté par le Comité de Direction dans sa séance extraordinaire du 26.08.2025.

PROJET

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	3
Principes généraux.....	3
Bases légales	3
Clé de répartition des coûts entre les Communes du Cercle de Corsier.....	3
Projet de budget 2025	4
Conclusions	9

Pour alléger le texte, les dénominations des personnes, fonctions et professions désignées au masculin dans le texte s'appliquent également au féminin.

Monsieur le Président,
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de l'ASICC, le Comité de Direction (ci-après CoDir) a l'honneur de vous vous soumettre le projet de budget pour l'année 2026.

À l'instar des exercices précédents, ce budget a été élaboré sur la base des données chiffrées des années passées ainsi que des prévisions pour les périodes à venir. Chaque poste a été examiné et évalué conjointement par le responsable du dicastère concerné et par le responsable des finances.

Le budget 2026 prévoit une diminution de la participation des communes de CHF 90'933.-, portant le coût total à CHF 11'837'152.-, contre CHF 11'928'085.- en 2025.

Cette baisse intervient malgré l'ouverture de la SAP « Les P'tits Pèlerins », qui a accueilli ses premiers enfants le 11 août dernier, ainsi que dans un contexte marqué par un accroissement général des coûts.

Il convient également de relever qu'une augmentation salariale de 1 % a été intégrée dans ce budget pour l'ensemble des employés, afin de tenir compte de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et de l'adaptation des annuités.

Le projet de budget présenté a été approuvé lors de la séance du CoDir du 18 août 2025. Plusieurs commentaires et précisions figurent directement dans les tabelles annexées.

Le CoDir réaffirme sa volonté de stabiliser l'organisation d'ici la fin de la législature, afin de garantir une association autonome et pérenne. Il tient à exprimer sa profonde gratitude pour votre soutien constant et demeure convaincu que ces efforts conjoints permettront de consolider une croissance durable et d'assurer un avenir prometteur pour l'ASICC.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Bases légales

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC), le budget de l'ASICC est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCC) ainsi qu'au Règlement du Conseil Intercommunal de l'Association intercommunale du Cercle de Corsier Enfance et Jeunesse du 26 septembre 2023 (art. 46).

Clé de répartition des coûts entre les Communes du Cercle de Corsier

Les charges de l'Administration générale des activités scolaires de compétence communale (Écoles) et du Service d'animation jeunesse EGZEKO sont réparties entre les Communes pour moitié en proportion du nombre d'élèves et pour moitié en proportion de la population. Celles de l'accueil de jour sont réparties entre les Communes pour moitié en proportion des heures, repas et heures consommées et pour moitié en proportion de la population, tout en tenant compte des subventions cantonales.

PROJET DE BUDGET 2025

Le budget 2026 laisse apparaître les projections suivantes :

TOTAL DES CHARGES BRUTES	CHF	19'184'952. --
TOTAL DES REVENUS	CHF	7'347'800. --
CHARGE A REPARTIR	CHF	<u>11'837'152. --</u>

Les principales charges du budget 2026, comparées à celles du budget 2025, sont présentées par section dans les tableaux figurant aux pages suivantes.

REPARTITION DU BUDGET 2026
DEPENSES GLOBALES À REPARTIR

I. **Total Admin. générale, EPS Corsier, Bâtiments scolaires, EGZEKO** Montant à répartir en Fr. **6'843'020.00**

Communes	Répartition de 50% en fonction des élèves		Répartition de 50% en fonction des habitants		TOTAL Admin. générale, EPS Corsier, Bâtiments scolaires, EGZEKO par Commune		
	Nombre d'élèves au 21.08.2024	Participation	Nombre d'habitants au 01.01.2025	Participation	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
CORSIER	361	1'170'772.65	3'389	1'056'826.25	2'227'598.90	2'315'400.15	2'139'019.25
CORSEAUX	200	648'627.50	2'322	724'092.80	1'372'720.30	1'452'959.95	1'317'837.60
CHARDONNE	269	872'403.95	3'340	1'041'546.05	1'913'950.00	1'967'779.35	1'792'147.95
JONGNY	225	729'705.90	1'921	599'044.90	1'328'750.80	1'385'870.55	1'272'815.70
TOTAL	1055	3'421'510.00	10'972	3'421'510.00	6'843'020.00	7'122'010.00	6'521'820.50
Elèves externes	13						
TOTAL GENERAL	1068						

II. **Locaux scolaires (rendement+exploit.)**
Montants encaissés p/les communes
pour la mise à disposition

Corsier	2'525'380
Corseaux	872'860
Chardonne	528'370
Jongny	582'360

Total 4'508'970.00

III. **Coût p/élève pour l'ASICC :**

Budget 2026 $\frac{6'189'200.00}{1068} = 5'795.00$

Budget 2025 $\frac{6'166'910.00}{1074} = 5'742.00$

Ce coût comprend uniquement l'EPS, EGZEKO & les bâtiments en lien.



Enfance et
Jeunesse

REPARTITION DU BUDGET 2026
DEPENSES GLOBALES À REPARTIR



IV. **Total Parascolaire**

Montant à répartir en Fr.

1'447'700.00

Communes	Répartition de 50% en fonction des heures/repas/périodes		Répartition de 50% en fonction des habitants		TOTAL Parascolaire par Commune		
		Participation	Nombre d'habitants au 01.01.2025	Participation	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
CORSIER		154'014.40	3'389	223'580.70	377'595.10	386'613.20	424'667.20
CORSEAUX		235'036.05	2'322	153'188.10	388'224.15	293'361.95	331'986.65
CHARDONNE		162'179.55	3'340	220'348.05	382'527.60	346'689.20	423'661.50
JONGNY		137'190.40	1'921	126'733.15	263'923.55	285'635.65	304'447.80
Nestlé International		32'626.55	N/A		32'626.55		
Nestlé CH		2'803.05			2'803.05		
TOTAL		688'420.40	10'972	723'850.00	1'447'700.00	1'312'300.00	1'484'763.15

V. Répartition en fonction des prestations facturées 2024
(selon domicile des parents et derniers chiffres connus)

	Matin	Midi	Après-midi	Total
Corsier	2'512.00	12'364.00	12'267.00	27'143.00
Corseaux	2'660.00	18'396.00	20'366.00	41'422.00
Chardonne	2'956.00	13'961.00	11'665.00	28'582.00
Jongny	3'120.00	9'565.00	11'493.00	24'178.00
Nestlé International	346.00	2'475.00	2'929.00	5'750.00
Nestlé CH	-	233.00	261.00	494.00
Total	11'594.00	56'994.00	58'981.00	127'569.00



Enfance et
Jeunesse

REPARTITION DU BUDGET 2026 DEPENSES GLOBALES À REPARTIR



VI. **Total Préscolaire & AFJ**

Montant à répartir en Fr.

3'546'432.00

Communes	Répartition de 50% en fonction des enfants		Répartition de 50% en fonction des habitants		TOTAL par commune		
		Participation	Nombre d'habitants au 01.01.2025	Participation	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
CORSIER		509'658.50	3'389	547'705.90	1'057'364.40	961'734.40	-
CORSEAUX		305'896.80	2'322	375'265.00	681'161.80	620'089.95	-
CHARDONNE		443'622.35	3'340	539'786.85	983'409.20	936'374.50	-
JONGNY		403'498.85	1'921	310'458.25	713'957.10	748'223.65	-
Nestlé International		75'068.00	N/A		75'068.00	140'873.10	-
Nestlé CH		35'471.50			35'471.50	86'879.40	-
TOTAL	-	1'773'216.00	10'972	1'773'216.00	3'546'432.00	3'494'175.00	-

VII. Répartition en fonction des heures consommées en 2026 :

Corsier	108'274.00
Corseaux	64'986.00
Chardonne	94'245.00
Jongny	85'721.00
Nestlé Intern.*	7'827.00
Nestlé CH*	3'805.00

* Répartition 50% en fonction des habitants pas applicable.

Total **364'858.00**



REPARTITION DU BUDGET 2026
DEPENSES GLOBALES À REPARTIR



VIII. **Total général**

Montant à répartir en Fr. **11'837'152.00**

Communes	Répartition "Admin. gén., EPS + BAT, EGZEKO"	Répartition "Parascolaire"	Répartition "Pré-scolaire & AFJ"	Budget 2026 Total général	TOTAL général	
	Participation	Participation			Budget 2025 Total général	Comptes 2024 Total général
CORSIER	2'227'598.90	377'595.10	1'057'364.40	3'662'558.40	3'663'748.00	2'563'686.45
CORSEAUX	1'372'720.30	388'224.15	681'161.80	2'442'106.25	2'366'412.00	1'649'824.25
CHARDONNE	1'913'950.00	382'527.60	983'409.20	3'279'886.80	3'250'843.00	2'215'809.45
JONGNY	1'328'750.80	263'923.55	713'957.10	2'306'631.45	2'419'730.00	1'577'263.50
Nestlé International	-	32'626.55	75'068.00	107'694.55	140'473.00	
Nestlé CH	-	2'803.05	35'471.50	38'274.55	86'879.00	
TOTAL	6'843'020.00	1'447'700.00	3'546'432.00	11'837'152.00	11'928'085.00	8'006'583.65

IX Coût total par habitant du Cercle :

Budget 2026	<u>11'691'182.90</u>	=	1'066.00
	10'972		
Budget 2025	<u>11'700'733.00</u>	=	1'104.00
	10'603		
Comptes 2024	<u>8'006'583.65</u>	=	733.00
	10'929		

CONCLUSIONS

Au cours de l'exercice 2025, l'ASICC a franchi une étape déterminante avec la mise en place du réseau, permettant non seulement d'améliorer la coordination des prestations offertes, mais également de bénéficier de nouvelles subventions cantonales et fédérales. Ces soutiens financiers ont contribué à réduire la charge nette supportée par les familles et les Communes, tout en maintenant un haut niveau de qualité dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes du Cercle.

Le budget 2026 illustre cette dynamique. Malgré une conjoncture marquée par l'augmentation des coûts, les Communes voient leur participation diminuer de CHF 90'933. -- par rapport à 2025, pour un montant total de CHF 11'837'152. --. Cette évolution positive s'explique en partie par les apports liés au réseau et par la maîtrise rigoureuse des charges opérée par le Comité de Direction en collaboration avec les responsables des différents secteurs.

L'ASICC peut ainsi poursuivre sa mission dans un cadre financièrement stabilisé, tout en investissant dans la pérennisation des fonctions clés (suppléances pédagogiques, renforcement des équipes éducatives, activités extrascolaires). Dans ce contexte de croissance, la priorité reste le bien-être et le développement harmonieux des enfants accueillis, tout en veillant à offrir aux employés des conditions de travail favorables, indispensables à la qualité de l'encadrement.

Le Comité de Direction exprime également sa gratitude à Nestlé pour sa contribution, qui s'ajoute aux efforts des Communes et renforce la capacité de l'Association à répondre aux besoins des familles.

La forte augmentation constatée dans le secteur du parascolaire met en évidence l'attractivité et la nécessité de ces prestations; elle impose toutefois une vigilance accrue et une stricte maîtrise des coûts, afin d'éviter toute dérive budgétaire et d'assurer une organisation équilibrée et pérenne.

Le Comité de Direction remercie enfin l'ensemble des Communes pour leur engagement constant et souligne que la combinaison d'une gestion prudente, de subventions ciblées, de partenariats privés et d'un travail collectif solide assure à l'Association les moyens nécessaires pour consolider ses acquis et préparer sereinement l'avenir.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASICC

- Vu le préavis n° 04/2025 du 26.08.2025 et de ses annexes,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

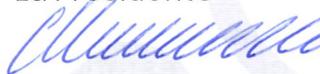
DÉCIDE

1. d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2026 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes	CHF	19'184'952. --
Total des revenus	CHF	7'347'800. --
Soit une charge nette à répartir	CHF	<u>11'837'152. --</u>

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



Céline Murisier



La Secrétaire



Joëlle Berchier

Validé en séance extraordinaire du Comité de Direction le 26 août 2025.

Distribution :	Président du CI, Secrétaire du CI
Copie :	CoDir, Présidente de la CoGest
Annexe(s) :	1. Budget de fonctionnement 2026 avec récapitulatif par section et répartition par communes 2. Budget de fonctionnement 2026 - Charges et revenus par nature